

FICHE DE SÉCURITÉ ISOMATE-A/OFM

Section 1 : Identification du mélange et de la société

1.1 Identification du produit

Nom du mélange : ISOMATE-A/OFM

Type de formulation : VP (Produit diffuseur de vapeur)

Concentration : Voir section 3

Matière active : phéromones SCLP (voir section 3)

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : RSK3-70FE-X00J-E5J0

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : produit phytopharmaceutique à usage professionnel – Attractif phéromone (confusion sexuelle)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France

251 rue du Faubourg Saint Martin

75010 Paris

France

Tel. : 01 53 67 68 53

Fax : 01 53 67 68 41

Email : celine.barthet@sumiagro.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons : Paris 01 40 05 48 48,

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classement du mélange

2.1.1 Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

SGH07 – SGH09

ATTENTION

H315 : Provoque une irritation cutanée

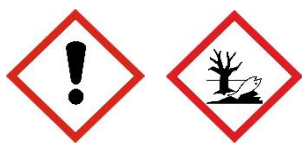
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

2.2 Éléments d'étiquetage



SGH07 – SGH09

ATTENTION

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants et vêtements de protection.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Le produit ne répond pas aux critères de PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII de REACH

Le produit ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, en raison de leurs propriétés de perturbation endocrinienne, ni n'a été identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères énoncés dans le règlement (UE) 2017/2100 de la Commission et le règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Nom	N° CAS	Concentration	Classement selon 1278/2008 (EC)
(Z)-8-Dodecenyl acetate	28079-04-1	174 mg/ diff.	Danger chronique pour le milieu aquatique, cat 2 – H411
(E)-5-Decenyl acetate	38421-90-8	98 mg/diff.	Irritation cutanée, Cat2 – H315 Danger chronique pour le milieu aquatique, Cat2 – H411
(E)-8-Dodecenyl acetate	38363-29-0	10 mg/ diff.	Irritation cutanée, Cat2 – H315 Danger chronique pour le milieu aquatique, Cat2 – H411
(E)-5-Decen-1-ol	56578-18-8	6 mg/ diff.	Irritation cutanée, Cat2 – H315 Sensibilisation cutanée, Cat1- H317 Danger aigu pour le milieu aquatique, Cat1 – H400 Danger chronique pour le milieu aquatique, Cat2 – H411

(Z)-8-Dodecen-1-ol	40642-40-8	2 mg/ diff.	Irritation cutanée, Cat2 – H315 Sensibilisation cutanée, Cat1- H317 Danger aigu pour le milieu aquatique, Cat1 – H400 Danger chronique pour le milieu aquatique, Cat2 – H411
Tetradecan-1-ol	112-72-1	59 mg/ diff.	Irritation cutanée, Cat2 – H315 Sensibilisation cutanée, Cat1- H317 Danger aigu pour le milieu aquatique, Cat1 – H400 Danger chronique pour le milieu aquatique, Cat2 – H411
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	128-37-0	2%	Irritation cutanée cat. 2- H315 Danger aquatique aigu cat.1- H400 Danger aquatique chronique cat. 1- H410 Facteur M – chronique

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

Inhalation : Respirer de l'air frais. En cas de respiration difficile, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec la peau : Laver à grande eau avec du savon.

Contact avec les yeux : Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. En cas de symptômes persistants, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse. Pour les feux importants, utiliser de l'eau ou une mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés : Des jets trop puissants d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

En conditions confinées, des vapeurs peuvent se dégager dans l'air et provoquer une combustion rapide sous l'action d'une étincelle ou d'une flamme nue.

5.3 Conseils aux pompiers

Vêtements de protection, appareil de protection respiratoire autonome. Collecter les eaux utilisées pour combattre le feu, elles ne doivent pas atteindre le réseau de collecte des eaux usées.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la contamination des eaux. Eponger et placer les matières absorbantes dans un récipient réservé à ce type de déchet.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Le confinement d'un déversement

6.3.2 Le nettoyage d'un déversement

Absorber le liquide avec un matériau type sable, suie... Les éléments contaminés doivent être éliminés comme indiqué § 13. Assurer une ventilation adéquate

6.3.3 Information complémentaire

Pas d'information complémentaire

6.4 Référence à d'autres sections

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations

Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser une ventilation adéquate. Se laver abondamment les mains après manipulation. Garder les conteneurs fermés. Eviter les flammes nues, la chaleur et les étincelles.

7.1.2 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

7.2 Conditions d'un stockage sûr, et éventuelles incompatibilités

Conserver dans les emballages scellés, dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur et du soleil. Pour un stockage de longue durée, la température ne doit pas dépasser 5°C.

Ne pas stocker avec des oxydants ou des acides. Tenir éloigné de toute source d'ignition – Garder les conteneurs fermés. Ne pas fumer. Porter des gants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Les valeurs limites d'exposition professionnelle

8.1.2 Informations sur les procédures de suivi actuellement recommandées (pour les substances les plus pertinentes au moins).

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Utiliser la ventilation. Cette dernière doit être résistante aux explosions. Une douche d'urgence et un rince-œil doivent être disponibles dans la zone de travail.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Tenir à l'écart de toute nourriture, boisson. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se rincer abondamment les mains après manipulation.

8.2.2.1 Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protections.

8.2.2.2 Protection de la peau

Porter des gants nitriles et un vêtement de protection propre.

8.2.2.3 Protection respiratoire

Pas de protection respiratoire si la pièce est bien ventilée

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir section 7 : Manipulation et stockage

Voir section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- a) Aspect : liquide huileux
- b) Odeur : alcool gras
- c) Point d'éclair : $136.0 \pm 1.5^{\circ}\text{C}$
- d) Densité relative : 0.878
- e) Température d'auto-inflammabilité : $234 \pm 4^{\circ}\text{C}$
- f) Viscosité : $< 10 \text{ mPa.s}$ à 20°C

9.2 Autres informations

Pas d'informations supplémentaires

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable sous des conditions de stockage normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable lorsque conservé dans une température ambiante normale (entre 0°C et 35°C). Voir aussi section 7.2.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dégagement possible d'oxydes de carbone.

10.4 Conditions à éviter

Exposition aux oxydants forts, à la chaleur excessive, étincelles ou flamme nue.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information spécifique n'est connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dégagement possible d'oxydes de carbone.

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 »

a) Toxicité aiguë :

Toxicité aiguë, voie orale :	DL50 > 2000 mg / kg p.c. chez le rat
Toxicité aiguë, voie dermale :	DL50 > 2000 mg / kg p.c. chez le rat
Toxicité aiguë, voie inhalatoire :	CL50 > 11.37 mg / L d'air chez le rat/4 heures

b) Corrosion cutanée/irritation cutanée : Irritant

c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant pour les yeux de lapin.

d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour le cobaye.

e) Mutagénicité sur les cellules germinales : pas de données

f) Cancérogénicité : pas de données

g) Toxicité pour la reproduction : pas de données

h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : pas de données

i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : pas de données

j) Danger par aspiration : pas de données

11.2) Informations sur les autres dangers

Aucune autre donnée disponible

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Données sur le mélange phéromonal :

Oiseaux :	DL50 (14 jours) > 2000 mg/kg p.c.
Poisson :	CL50 (96 heures) > 1000 mg/L

Daphnie : CE50 (48 heures) = 0.38 mg/L
 Abeilles : DL50 (oral) > 100 µg/ abeille
 DL50 (contact)= 141 µg/ abeille

12.2 Persistance et dégradabilité

Se décompose facilement en dioxyde de carbone et eau. Pas de résidus dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance active ne répond pas aux critères de classification comme substance vPvB conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) N° 1 907/2006.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

12.7) Autres effets néfastes

Aucune autre donnée disponible

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux. Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement, éviter toute contamination des eaux de surface et des égouts.

Emballage : Ne pas réutiliser l'emballage. Eliminer l'emballage vide via une entreprise spécialisée dans les produits dangereux et/ou profiter des collectes organisées par A.D.I.VALOR.

Section 14 : Informations relatives au transport			
	Classement ADR	Classement IMDG	Classement IATA
14.1 Numéro ONU	3082	3082	3082
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phéromones SCLP)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phéromones SCLP)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Phéromones SCLP)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangereux pour l'environnement	Dangereux pour l'environnement	Polluant marin	
14.6 Précautions			

particulières à prendre par l'utilisateur			
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au code IBC	Non applicable au transport routier	Non applicable (pas de transport en vrac)	Non applicable au transport aérien

Section 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code ICPE : 4511

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

Section 16 : Autres informations

N° AMM : 2180549

Phrases H

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Version 7 du 06/11/2023

Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010. Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.